

Questions fréquemment posées Niveau du lac sous surveillance

NIVEAU DU LAC MEMPHRÉMAGOG

1. À l'heure actuelle, quel est le niveau du lac?

Vous pouvez consulter le [site du gouvernement du Québec](#) pour connaître le niveau du lac en temps réel. Le niveau normal du lac devrait être de 207,75 m en cette période de l'année.

2. Comment se fait-il que le lac ait atteint un niveau aussi élevé? Y avait-il un protocole en place?

Notre Organisation municipale de sécurité civile de Magog (OMSCM) est mobilisée depuis le 12 juillet dernier et analyse le niveau du lac en continu. Elle suit l'évolution de la situation d'heure en heure.

Nous avons appliqué les protocoles d'intervention pour chacun des stades reliés à la gestion des mesures d'urgence.

Les bonnes actions ont été apportées aux temps opportuns.

Soyez assurés que nous faisons toutes les interventions qu'il nous est possible de faire pour faire diminuer le niveau du lac, en coordination avec la Ville de Sherbrooke puisque la rivière Magog s'étend également sur son territoire.

Nous tentons de prévoir les précipitations que nous recevons, mais ce n'est pas toujours possible.

Environ 80 % de l'apport en eau du lac Memphrémagog provient des États-Unis.

Dans les derniers jours, le volume d'eau provenant des États-Unis a été important et imprévisible.

En d'autres mots, nous recevons plus d'eau que nous sommes en mesure d'en évacuer. L'exutoire du lac est exigu et contient des bateaux et des quais. Il faut s'assurer d'avoir un équilibre entre l'évacuation de l'eau et la pression hydrique exercée sur les quais et les bateaux.

Nous nous assurons d'avoir un équilibre entre :

- La quantité d'eau qui arrive dans le lac Memphrémagog, que nous ne contrôlons pas en raison de la météo, et ce, tant ici qu'aux États-Unis;
- Le niveau d'eau du lac Memphrémagog qui est acceptable pour ne pas avoir d'inondations majeures sur notre territoire;
- Le volume d'eau de la rivière Magog que nous évacuons par notre barrage qui pourrait avoir des impacts en aval.

3. Quel est le calcul pour le débit d'évacuation d'eau au barrage?

4. La rampe de mise à l'eau pourra rouvrir lorsque le débit de la rivière Magog sera de 70 m³/seconde. Le 31 juillet, le débit a été réduit à 90 m³/seconde. Il sera de nouveau réduit le mardi 1^{er} août à 70 m³/seconde afin de permettre la navigation dans la rivière Magog.

Le lac ayant une longueur de 42 km, sa vitesse de réaction ne peut pas être instantanée.

5. Comment se compare la situation actuelle avec les crues printanières?

Avec une quantité d'eau comparable au printemps, nous pouvons évacuer l'eau à une vitesse maximale de 250 m³/seconde. Toutefois, en période estivale, il nous est impossible d'ouvrir les vannes au maximum puisqu'il y a des bateaux et des quais sur la rivière Magog.

INONDATIONS

1. Est-ce que la Ville compensera pour les dommages matériels aux propriétés?

Si vous subissez des dommages liés aux inondations, nous vous invitons à nous déposer une demande de réclamation. Celle-ci sera analysée. Pour faire une demande, nous vous invitons à contacter notre Service GO par téléphone au 819 843-3333 ou en ligne au gomagog.com. Votre demande de réclamation sera ainsi transmise à nos équipes et vous recevrez un suivi.

2. Est-ce que la Ville compensera pour les activités annulées sans possibilité de remboursement?

Nous vous invitons à contacter les entreprises avec lesquelles vous avez pris ces ententes afin de voir s'il est possible de déplacer l'activité réservée à un autre moment ou d'obtenir un remboursement.

La Ville de Magog n'est pas responsable des engagements pris par les entreprises de son territoire, même en cette situation inhabituelle.

NAVIGATION SUR LE LAC

1. Est-ce possible de naviguer sur le lac Memphrémagog?

Depuis le 28 juillet, la recommandation de limiter la navigation sur le lac est levée. Nous vous sensibilisons toutefois à l'importance de respecter le code de conduite nautique. Réduisez votre vitesse et gardez une distance de plus de 200 m des rives afin de limiter les vagues qui peuvent abîmer les berges du lac. De plus, soyez vigilants, car des débris pourraient se trouver sur votre passage.

Est-ce possible de naviguer sur la rivière Magog?

Depuis le 1^{er} août, 7 h 30, il est possible de naviguer sur la rivière.

2. Est-ce que le Grand Cru cessera également ses activités sur le lac?

Une sensibilisation a été faite aux entreprises qui offrent des croisières au quai MacPherson à cet effet. Nous les invitons à suivre les mesures particulières en vigueur, soit l'interdiction de naviguer sur la rivière Magog et de limiter les impacts de leur navigation sur le lac. Nous tenons à vous rappeler que la Ville de Magog n'a pas de pouvoir pour empêcher la navigation, puisque celle-ci est une compétence fédérale.

RAMPES DE MISE À L'EAU

1. À quel moment la rampe de mise à l'eau de la rue de Hatley sera-t-elle rouverte?

Depuis le 1^{er} août, 7 h 30, la rampe de mise à l'eau et les quais sont de nouveau accessibles. `

Le bâtiment de la Capitainerie et la station de lavage situés sur la rue de Hatley sont également ouverts. Nous vous rappelons que le lavage des embarcations est gratuit pour les citoyens de Magog.

PLAGES ET CORRIDOR DE NAGE

1. Est-ce que la plage des Cantons est ouverte?

Depuis le 25 juillet, la plage des Cantons est rouverte puisque nous avons un espace de dégagement suffisant entre la plage et la zone de baignade.

La plage des Cantons est surveillée tous les jours, de 11 h à 18 h.

2. Est-ce que la plage de l'Ouest est ouverte?

Depuis le 28 juillet, la plage de l'Ouest est ouverte à capacité réduite, soit un maximum de 25 baigneurs.

Une des deux chaises de sauveteurs est toujours submergée et ne permet pas d'assurer la sécurité des baigneurs.

3. Le corridor de nage est-il ouvert?

Depuis le 28 juillet, le corridor de nage est rouvert. Les heures de surveillance sont :

- Lundi et jeudi, de 18 h à 20 h
- Dimanche, mardi et jeudi, de 8 h à 11 h

4. Quelle est la qualité de l'eau du lac pour la baignade?

Cette information est disponible sur notre site Internet au ville.magog.qc.ca/plages.